

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 27 mars 2015 portant dissolution des compagnies d'instruction 1 et 2 de Beynes (Yvelines) de l'école de gendarmerie de Fontainebleau (Seine-et-Marne)

NOR : INTJ1507279A

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense;
Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.421-2,

Arrête:

Article 1^{er}

Les compagnies d'instruction 1 et 2 de Beynes de l'école de gendarmerie de Fontainebleau sont dissoutes à compter du 1^{er} août 2015.

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 27 mars 2015.

Pour le ministre et par délégation :
Le général de corps d'armée,
directeur des opérations et de l'emploi,
M. PATTIN